

Médecins pneumologues et médecins oncologues du Centre hospitalier de l'Université de Montréal

COMMUNIQUE DE PRESSE (Diffusion immédiate)

Le 23 avril 1998

LES MÉDECINS ONCOLOGUES ET PNEUMOLOGUES DU CHUM RÉAGISSENT AU PROJET DE LUTTE CONTRE LE CANCER DU MINISTRE ROCHON

Montréal, le 23 avril 1998 – Les médecins oncologues et les médecins pneumologues du *Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)* ont réagi avec étonnement aux propos du ministre de la Santé, lors du lancement de son programme de lutte contre le cancer. Malgré le fait que le Québec a le taux de cancer le plus élevé du pays, le Dr Rochon a concédé que le dépôt du projet de loi sur le tabac pourrait de nouveau faire l'objet de délais supplémentaires et, ce, à cause de considérations purement politiques.

Mardi dernier, les médecins du CHUM ont invoqué les dernières statistiques québécoises sur le cancer pour souligner l'urgence de la situation et pour réclamer le dépôt immédiat du projet de loi provincial sur le tabac. Selon l'*Institut national du cancer du Canada*, le cancer du poumon est la principale cause de décès par cancer. Les médecins ont rapporté que 85% des cancers du poumon sont directement attribuables au tabagisme. En tout, 30% de tous les cancers sont causés par le tabac. Le tabac est responsable du décès prématuré de 12 000 Québécois et Québécoises chaque année, dont plus de 5000 morts à cause du cancer. Ces décès, ont-ils attesté, sont des tragédies évitables.

Selon l'oncologue Joseph Ayoub, « la cigarette, c'est l'ennemi numéro un de la santé publique. Le tabac est la principale cause de cancer dans notre société. Toute stratégie de lutte contre le cancer doit nécessairement contenir des mesures qui s'attaquent au tabagisme.

« L'amélioration des soins pour favoriser la survie des victimes du cancer et les accompagner pour amoindrir leur souffrance, dans le cadre d'un programme de lutte contre le cancer, est en soi une bonne et importante initiative ; mais cela ne fait rien pour empêcher la montée inquiétante de nouveaux cas de cancers pulmonaires. Nous ne pouvons donc pas rester silencieux face au manque du dépôt de la législation antitabagique compte tenu de sa nécessité dans le cadre d'un volet préventif optimal de lutte contre le cancer.

« Nous demandons donc au gouvernement du Québec le dépôt immédiat du projet de loi antitabagique car il s'agit d'une question de vie ou de mort pour des milliers de Québécois et Québécoises » conclut le Dr. Ayoub.

Le Dr André Gervais, pneumologue, ajoute : « Le Québec détient le taux de tabagisme le plus élevé du pays, et, inévitablement, le plus haut taux de cancer. C'est aussi la province qui est au dernier rang en ce qui concerne les mesures de contrôle du tabac. Le projet de loi du ministre Rochon est le résultat de plusieurs années de consultations, d'études et de délibérations. Le débat politique sur sa nécessité et son contenu est clos. Il n'existe plus de justifications pour retarder davantage son dépôt ni son adoption. La situation est urgente, le projet de loi est prêt et, qui plus est, le public y est favorable.

« Il est donc inacceptable que le gouvernement du Québec invoque les 'lourdeurs dans le processus' ou les plaintes des organisateurs des événements culturels et sportifs pour justifier sa réticence à agir. En fait, le gouvernement du Parti Québécois s'apprête à risquer la perte de ce projet de loi au profit de ses préoccupations électorales.

« Il est inconcevable qu'un gouvernement sacrifie une loi qui sauverait la vie de milliers de ses citoyens pour des raisons politiques partisans. Alors qu'attend donc le gouvernement du Québec pour déposer son projet de loi sur le tabac ? »

Sources :

- Dr André Gervais, Pneumologue du CHUM, (514) 528-2400 # 3497
- Dr Joseph Ayoub, médecin oncologue du CHUM, laisser un message au (514) 281-6000 # 6800

Contact :

- Hubert Bolduc, Direction des communications du CHUM (514) 843-2611 # 4342 ; téléavertisseur : 765-1779